

DÉCLARATION LIMINAIRE

CMP BASSMS DU 02 AVRIL 2025

DECLARATION LIMINAIRE CMP BASSM-MS 02 avril 2025

Dans le contexte de notre secteur déjà sinistré, avec notamment l'absence de financement du Segur, la baisse du plafonnement des IJ, la mise en place de la tarification à l'acte via Serafin-PH, voilà que l'organisation patronale Axess fait le choix d'abandonner toute ambition quant à la construction d'une convention collective de haut niveau.

La proposition d'Axess, met en danger, immédiat, l'ensemble des salariés qu'elle sacrifie.

Outre le détricotage des droits acquis par les salariés du secteur, la grille de salaire proposée par Axess ne permet même pas de penser qu'il s'agit d'attirer de nouveaux professionnels par des salaires d'embauche plus attractifs : corrélé à la proposition Axess sur la durée et le temps de travail, c'est une véritable escroquerie qui est présentée aux organisations syndicales : de 1452 heures annuelles à ce jour, le professionnel sera amené à en faire à minima 1607, soit 155 heures annuelles en supplément : le prix pour cette augmentation dérisoire et exclusive des nouveaux embauchés, c'est une explosion du temps de travail. Une augmentation du temps de travail et des pertes colossales de salaire sur l'ensemble de la carrière : Axess a décidément une curieuse conception de l'attractivité.

Axess nous a fait miroiter une future convention en adéquation avec les besoins de notre secteur, qu'il s'agissait d'objectiver pour obtenir les enveloppes correspondantes.

Les organisations syndicales, représentant les salariés, ont travaillé sérieusement, chacune, à un projet. En cohérence, notamment avec les constats et préconisations du Haut Conseil en Travail Social, chacun des projets aboutit à une hausse mécanique et nécessaire de la masse salariale. Le projet d'Axess fait l'inverse, il parvient à réduire drastiquement cette dernière.

Les propositions transmises par Axess sont une véritable incitation à quitter le secteur.

A date, il reste des professionnels dans notre branche : ils étaient ce premier avril, en nombre dans la rue et la fédération sud santé-sociaux se félicite de cette mobilisation massive, avec plus de 120 rassemblements partout en France. Via l'intersyndicale et les collectifs, nous poursuivrons la défense de nos métiers et de nos conditions de travail.

Pour l'heure, et les négociations en cours, Sud Santé Sociaux sollicite la présence du ministère des affaires sociales autour de la table. En effet, il apparait clairement qu'Axess n'est pas en mesure de mener des négociations sérieuses permettant d'aboutir à un agrément. Actuellement, le ministère du travail préside nos échanges et est garant d'une possibilité d'extension de nos accords. Nous pensons nécessaire de doubler cette présidence, afin que le ministère des affaires sociales soit garant, à son niveau, de la possibilité d'agrément et, de fait, de l'opposabilité aux financeurs des accords négociés.

